EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2023

Le 21 Décembre 2023, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 15 Décembre 2023, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

<u>ETAIENT PRÉSENTS</u>: Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, CROMER, DALCIN, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, CADRET, BOYER, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

M.	SONNI	Conseiller Mal	qui a donné procuration à	M. FLEURT Conseiller Mal
Mme	SEGUIN	Conseillère Male	qui a donné procuration à	M. CROMER Conseiller Mal
Mme	GOFFREDI	Conseillère Male	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme	BASQUE	Conseillère Male	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller Mal
Mme	BOUDEAU	Conseillère Male	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M.	ALCOUFFE	Conseiller Mal	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère Male

ABSENTS EXCUSÉS: MM. ROHEL, SANS, MICHELON et SETTIER, Conseillers Maux

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR: Bernard GUIRAUD

349 - OBJET: Révision des tarifs communaux 2024

Chaque année, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les tarifs des différents services municipaux. Monsieur le Maire propose à l'assemblée, pour l'année 2024, de revaloriser certains de ces tarifs.

Afin de faire face à l'inflation et particulièrement aux coûts des denrées alimentaires pour ce qui concerne les prestations de confection des repas, une augmentation de **2,5%** est envisagée. Au 1^{er} janvier 2024, le prix d'un repas, selon la tranche de Quotient Familial, variera de l'ordre de + **0,06 cts à + 0,10 cts**. Les autres tarifs restent, quant à eux, inchangés par rapport à 2023 ainsi qu'il suit :

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ

Fixe ainsi qu'il suit les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Repas scolaire maternel à compter du 1er janvier 2024

Tranche QF	Prix du repas maternel
0 à 400 €uros	2,57 €
401 à 600 €uros	2,83 €
601 à 850 €uros	3,05 €
851 à 1250 €uros	3,28 €
Plus de 1251 €uros	3,49 €

Repas scolaire maternel et élémentaire pour les enfants résidants hors Lesparre et scolarisés sur la commune à compter du 1er janvier 2024

Tranche QF	Prix du repas
0 à 400 €uros	3,15 €
401 à 600 €uros	3,50 €
601 à 850 €uros	3,77 €
851 à 1250 €uros	4,03 €
Plus de 1251 €uros	4,31 €

Repas scolaire élémentaire à compter du 1er Janvier 2024

Tranche QF	Prix du repas élémentaire
0 à 400 €uros	2,85 €
401 à 600 €uros	3,18 €
601 à 850 €uros	3,43 €
851 à 1250 €uros	3,67 €
Plus de 1251 €uros	3,91 €

Tarif accueil périscolaire pour les enfants de Lesparre à compter du 1^{er} Janvier 2024

Tranche QF	Coût heure
0 à 400 €uros	0,52 €
401 à 600 €uros	0,57 €
601 à 850 €uros	0,64 €
851 à 1250 €uros	0,67 €
Plus de 1251 €uros	0,70 €

Tarif accueil périscolaire enfants résidants hors Lesparre scolarisés sur la commune au 1er janvier 2024

Coût de l'heure 0,91 €

Tarif repas communes ou E.P.C.I. à compter du 1er janvier 2024

•	Repas	5,56 €
•	Repas Multi-accueil (crèche)	4,63 €
•	Goûters	0,37 €

Tarif de restauration municipale à compter du 1er janvier 2024

•	Repas livrés à domicile	6,87 €
•	Repas livrés à la R.P.A.	6,87 €
•	Repas occasionnel et administration sans livraison	6,28 €
•	Repas occasionnel et administration avec livraison	7,00 €

Concession dans les cimetières à compter du 1er janvier 2024

Emplacements temporaires

- Champs commun 5 ans (bordures comprises) 2,30 X 1,10 m
- Concession temporaire pleine terre 15 ans (bordures comprises) 1,30 x 3,00 m

 500€

Emplacement pour caveau 1 ou 2 places superposées (bordures comprises) 1,30 x 3,00 m

Concession trentenaire
 Property of the concession trentenaire
 Concession cinquantenaire
 Property of the concession trentenaire
 Property of the concession trente

Emplacement pour caveau 3 places et plus (bordures comprises) 2,30 x 3,00 m

•	Concession trentenaire	於	975 €
•	Concession cinquantenaire	於	1 625 €

Emplacement pour case columbarium

•	Case au columbarium 15 ans	於	500 €
•	Case au columbarium 30 ans	於	975 €
•	Case au columbarium 50 ans	æ	1 625 €

Les dépôts dans le dépositoire au-delà de 3 mois : 100,00 € / mois

Occupation du domaine public – à compter du 1er janvier 2024

I. OCCUPATION POUR TRAVAUX - Hors travaux communaux

NOTA: Minimum de perception: quelle que soit la nature et la durée de la demande d'occupation un minimum de 15 Euros sera facturé

1. Stationnement de véhicule en zone réglementée	La journée	於	15,00 €
	La semaine	於	30,00 €
2. Dépôt provisoire de matériel sur le domaine public	Par semaine de la 1 ^{ère} à la 4 ^{ème} incluse	於	2,50 € /m² utilisé
(benne, palissade, matériel de chantier, etc)	Par semaine Au-delà de la 4ème	於	6,30 € /m² utilisé
3. Échafaudages posés ou suspendus	Par semaine de la 1 ^{ère} à la 4 ^{ème} incluse	於	2,50 € /ml
3. Echaraudages poses ou suspendus	Par semaine <i>Au-delà de la 4ème</i>	於	6,30 € /ml
4. Survol du domaine public par des flèches ou grues	Par mois	於	15,00 €
5. Autres occupations non prévue ci-dessus	Par mois	於	15,00 €

II. OCCUPATION COMMERCIALE

	de 0 à 5 m²	於	50 € /an
1. Terrasses – Étalage (à l'année)	De 5 à 10 m ²	命	150 € /an
	De 10 à 25 m²	於	300 € /an
	Au-delà de 25 m²	於	600 € /an
	de 0 à 5 m²	क्रे	25 € /période
2. Terrasses – Étalage (du 1 ^{er} Avril au 15 Octobre)	De 5 à 10 m²	於	75 € /période
	De 10 à 25 m²	於	150 € /période
	Au-delà de 25 m²	於	300 € /période
3. Chevalet	Droit fixe	क्रे	20 €/an
4. Occupation dans le cadre de manifestations commerciales organisées par tout organisme privé, public ou associatif (braderie, solde, marché de Noël etc)	Forfait	क्षे	30 € /manifestation

	Abonnés trimestriels	於	De 1 à 5 ml → 60 € puis 13 €/ml supplémentaire
5. Marché tarif	Abonnés semestriels	於	De 1 à 5 ml → 115 € puis 24 €/ ml supplémentaire
5. Marche tarn	Abonnés annuels	於	De 1 à 5 ml → 220 € puis 44 €/ ml supplémentaire
	Passagers	於	De 1 à 5ml \rightarrow 6 \in puis 1,10 \in / ml supplémentaire
7. Camion magasin	Forfait	於	65 €/jour
8. Cirques et spectacles ambulants	Forfait intra-muros (centre-ville ; zone intérieure aux boulevards ; Saint Trélody	6 6 6	5 m² de sol utilisé → 6 € 10 m² de sol utilisé → 11 € 20 m² de sol utilisé → 20 € Par tranche de 10 m² supplémentaire → 10 €
	Forfait	於	110 € /jour
9. Vide-greniers brocantes		於	2,50 € du ml
	Forfait journalier	合合合	5 m² de sol utilisé → 6 € 10 m² de sol utilisé → 11 € 20 m² de sol utilisé → 20 € Par tranche de 10 m² supplémentaire → 10 €
10- Forains et manèges	Forfait 2 jours	命命命	5 m² de sol utilisé → 11 € 10 m² de sol utilisé → 21 € 20 m² de sol utilisé → 35 € Par tranche de 10 m² supplémentaire → 10 €
	Forfait 5 jours	命命命	5 m² de sol utilisé → 25 € 10 m² de sol utilisé → 48 € 20 m² de sol utilisé → 90 € Par tranche de 10 m² supplémentaire → 10 €
10- Forains et manèges	Forfait plus de 5 jours	全全全全	Forfait 5 jours + 5 m² de sol utilisé \rightarrow 6 € / jour supplémentaire 10 m² de sol utilisé \rightarrow 11 € / jour supplémentaire 20 m² de sol utilisé \rightarrow 20 € / jour supplémentaire Par tranche de 10 m² suppl. \rightarrow 10 € / jour supplémentaire

Service commun urbanisme- Tarif applicable aux communes adhérentes – au 1er janvier 2024

Permis de construire	95 €				
Déclaration préalable	75 €				
Permis d'aménager	155 €				
Certificat d'urbanisme	a) 55 € b) 45 €				
Permis de démolir	95 €				
Autorisation de travaux	95 €				
Transfert de permis de construire	75 €				
Permis modificatif	95 €				
Autorisation d'enseigne	75 €				
Numérisation des autorisations urbanisme (Loi Elan					
applicable au 1 ^{er} janvier 2022) et renseignements divers	10 € - Forfait mensuel				
donnés aux résidents des communes adhérentes					

Location des salles communales – à compter du 1er janvier 2024

	Associations, Partis politiques, Syndicats, Administrations Publiques			Particuliers résidents		Particuliers non- résidents		Entreprises organismes privés	
	Journée* ou soirée	Demi- journée*	Journée et soirée*	Journée	Week-end*	Journée	Week-end	Journée	½ Journée
Espace F. Mitterrand	140 €	65€	250 €	300€	600€	400 €	800€	700€	400 €
Saint Trélody	80 €	50€	100€	125€	250 €	250 €	500€	500€	300 €
La Vigne	50 €	30€	80 €	30 €		50€		80 €	50 €
La Forêt	50 €	30€	80 €	30 €		50€		80 €	50 €

^{*}Journée de 8h30 à 18h00

Les salles peuvent être exceptionnellement louées à l'heure avec un minimum légal de mise en recouvrement de 15 €.

Vente de bois à enlever – à compter du 1er janvier 2024

Chêne:

En vrac et non écaillé : **40,00** € le stère enlevé sur place Rangé et nettoyé : **50,00** € le stère enlevé sur place

Pins ou autres:

En vrac et non écaillé : 15,00 € le stère enlevé sur place 20,00 € le stère enlevé sur place Rangé et nettoyé :

Service bibliothèque – à compter du 1er janvier 2024

Non restitution d'un livre : prix d'achat du livre

Acte télétransmis au contrôle de légalité Numéro de l'accusé réception 033-213302409-20231221-349-DE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE Publié ou notifié le 26/12/2023

Pour copie conforme Le Maire

Bernard GUIRAUD

^{*}Demi-journée de 8h30 à 12h30 ou de 14h00 à 18h00

^{*}Soirée de 18h00 à 09h00 (sauf pour les salles La Vigne et La Forêt de 18h00 à 24h00)

^{*}Week-end du vendredi 18h00 au lundi matin 09h00